



## Sur le problème de la prescription ?

Par **anny dubouillon**, le **03/04/2011** à **15:59**

Bonjour,  
Quand il s'agit d'un bien volé qui rapporte chaque mois (un loyer,) peut-on parler de prescription ? Le délit reste continu et répété. Comment le faire valoir de façon probante ?

Par **Marion2**, le **03/04/2011** à **16:25**

Merci de bien vouloir expliquer la situation un peu plus clairement.

Par **anny dubouillon**, le **04/04/2011** à **14:50**

Bonjour,  
Par la faute d'une usufruitière, un appartement a été donné à mon co héritier- je suis donc lésée depuis des années du demi loyer de ce bien.  
Y a -t-il prescription ou s'agit-il d'un délit continu ?o

Par **toto**, le **05/04/2011** à **08:40**

l'usufruitière est elle décédée? loge t elle avec le co-héritiers ?

Par **mimi493**, le **05/04/2011** à **09:40**

comment une usufruitière peut provoquer ça ?  
Je ne vois pas quel délit a été commis.

Par **anny dubouillon**, le **08/04/2011** à **14:50**

Suite.

L'usufruitière est décédée en 1986. J'ai déposé plainte pour vol mais n'arrive pas à obtenir les preuves du "cadeau" 'Le fils et co héritier est seul propriétaire du bien donné

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **14:53**

Le vol est la soustraction frauduleuse du bien d'autrui. L'action pénale s'éteint avec le décès de l'auteur de l'infraction, la prescription est de 3 ans.

Vu que vous refusez d'expliquer ce qui s'est passé, malgré que vous postez de multiples questions sur le sujet, impossible de répondre.

Par **anny dubouillon**, le **08/04/2011** à **15:25**

Bonjour,

J'essaie d'être précise et simple:

ma grand mère usufruitière a donné des appartements à mon oncle. Comme je remplace mon défunt père , je suis sa co héritière, ce que j'ai découvert il y a peu

Comment réagir et récupérer ma part du bien ? Le notaire a fait du recel d'acte de notoriété pour que je reste dans l'ignorance de mes droits. A présent on me parle de prescription alors que je répons: délit continu.

Est ce plus clair ?

Merci.

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **17:21**

[citation]ma grand mère usufruitière a donné des appartements à mon oncle.[/citation] Vu qu'elle n'en était pas propriétaire, ce n'est pas possible.

[citation]Le notaire a fait du recel d'acte de notoriété pour que je reste dans l'ignorance de mes droits.[/citation] recel d'acte de notoriété ????

Prenez un avocat